



Fermeture d'usine occasionnelle

Par **nettoyage**, le **20/06/2016** à **19:42**

Bonjour,

Je suis agent de nettoyage dans une usine pour une entreprise de nettoyage.

Lorsque l'usine décide de fermer une journée le vendredi 6 mai car le jeudi 5 mai étant férié (ascension), l'entreprise de m'a pas demandé si je voulais aller travailler ailleurs.

Il me restait encore 9 jours de congés mais elle me l'a mise sans soldes.

Ai-je droit à 60% de ma journée?

L'entreprise ne veut pas me payer ma journée.

Merci de me répondre,

Cordialement.

Par **P.M.**, le **20/06/2016** à **20:25**

Bonjour,

Je ne sais pas à quoi ces 60 % correspondraient, si c'est l'employeur qui ne vous a pas fourni du travail pour l'horaire prévu, il devrait prendre en charge ce jour de pont, qu'il aurait éventuellement pu vous faire récupérer...